

Association CANTINE SCOLAIRE DE CRUSEILLES

281, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES

☎ 04.50.32.24.90

Collège Louis Armand - Rentrée scolaire 2011/2012

Votre enfant sera scolarisé au Collège en septembre 2011 et vous souhaitez l'inscrire en tant que demi-pensionnaire.

Nous vous rappelons que la Cantine Scolaire de Cruseilles est une association qui a pour but d'assumer le fonctionnement du restaurant scolaire. La restauration n'est pas un service obligatoire. La cotisation annuelle est de 8€ par famille et par an. Elle sera ajoutée à votre première facture.

Vous trouverez ci-joint le **bulletin d'inscription** et le **règlement interne** de la cantine scolaire.

Ces deux documents complétés et signés sont à retourner **impérativement avant le 30 JUIN 2011** à l'adresse de la Cantine.



Carte d'Accès au restaurant scolaire

A la rentrée, votre enfant recevra une carte d'accès nominative valable pour toute sa vie scolaire au collège Louis Armand. Elle permet pour l'année, suivant le forfait et les jours choisis, de délivrer un plateau et ainsi de contrôler le passage de votre enfant au self. L'enfant n'ayant pas sa carte passera en fin de service. La première carte est gratuite. En cas de perte, une nouvelle carte pourra être délivrée contre la somme de 10€. Une carte retrouvée doit être retournée à la gestionnaire pour remboursement. En fin d'année scolaire, la carte devra être obligatoirement rendue au collège pour être redistribuée à la rentrée suivante.



Tarifs de l'année 2011

Pour **les élèves du Collège Louis Armand**, la facturation est au forfait :

FORFAIT 1 (1 repas/semaine à jour fixe) :	24,01 € pour 2 mois	} Tarifs du 01/01/2011 au 31/12/2011
FORFAIT 2 (2 repas/semaine à jours fixes)	46,06 € pour 2 mois	
FORFAIT 3 (3 repas/semaine à jours fixes)	66,15 € pour 2 mois	
FORFAIT 4 (4 repas/semaine à jours fixes)	80,08 € pour 2 mois	

Le prix du repas occasionnel passe à **4,00 €**. Dans ce cas, prévenir la Gestionnaire de cantine la veille ou au plus tard le matin avant 9h au 04.50.32.24.90.

Les tarifs de l'année 2012 seront déterminés en fonction l'évolution de l'indice des prix et débuteront à compter du 1^{er} janvier 2012.

Pour des raisons d'organisation, le forfait 4 jours est appliqué pour les mois de septembre et octobre 2011. En septembre, dès confirmation de l'emploi du temps de votre enfant, vous aurez la possibilité de nous indiquer votre choix définitif. Nous créditerons alors le trop perçu sur votre seconde facture.

Cette règle ne s'applique pas si nous avons reçu de votre part la confirmation de votre choix de forfait à la date du 30 juin 2011.

Important : les factures de cantine des élèves du Collège Louis Armand sont distribuées par l'intermédiaire des élèves. Aussi, nous vous demandons d'y être attentif et de leur réclamer, sachant que les facturations sont faites tous les deux mois : septembre 2011, début novembre 2011, début janvier 2012, début mars 2012 et début mai 2012.



RAPPEL : Il est indispensable que les parents dont l'enfant est allergique, handicapé ou avec des troubles du comportement, l'annoncent à la Gestionnaire de Cantine, et ce, pour permettre une prise en charge adaptée. Cette déclaration est à renouveler chaque année. En cas d'allergie alimentaire, un Plan d'Accueil Individualisé pourra être mis en place avec le support du médecin scolaire.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

